



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ajaccio le 07 JAN. 2010 30 SOUS-PREFECTURE DE CORTE

	S.A.D.	E.R	INFO
DIR			
DIR.Adj			
Adj.DIR			
MCR			
SG			
SG/PF			
SES			
SE			
SBSP	A		
SLADD			
SICP			
Sec DIR			
Signaté			Délai réponse :
DIR.			DIR Adj.

HP

D

CORTE, le 29 décembre 2009

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca »
Site FR 9400597

Réf : Réunion du 15 décembre 2009

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 décembre 2009 à la mairie de Ghisoni.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Haute-Corse
Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse et le directeur des services techniques
Monsieur le maire de GHISONI
Monsieur le maire de LUGO DI NAZZA
Monsieur le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
Monsieur le président de l'office de l'environnement de la Corse
Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Monsieur le président de l'office du développement agricole et rural de la Corse
Monsieur le directeur régional de l'EDF
Monsieur le délégué régional du conseil supérieur de la pêche
Monsieur le président de la chambre départementale de l'agriculture de la Haute-Corse
Monsieur le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse
Madame la directrice de l'office du tourisme de la micro-région (Costa Serena)
Mademoiselle Laetitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Cors
Monsieur le président de l'association du Groupe Chiroptères Corse

SITE NATURA 2000
FR9400597 « DÉFILÉ DE L'INZECCA »
COMMUNE DE GHISONI
COMPTE-RENDU DU 3^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE
DU 15 DÉCEMBRE 2009

Le Comité de Pilotage créé par arrêté préfectoral N° 2007-255-12 du 12/09/2007 était présidé par M. Tony CONSTANT – Sous-préfet de Corte.

Etaient présents :

- M. FAZI – Charles – Adjoint au Maire de Ghisoni
- M. ARDIET Loïc – Biotope
- M. DEROCHE Olivier – ONEMA
- Mme LE VIOL Gwenaëlle – OEC
- M. OTTAVI Antoine – Mairie de Ghisoni
- M. RECORBET Bernard - DREAL
- Mme SOUARES Christine – DREAL
- Mme SPINOSI Paula – OEC/CBNC

Etaient excusés :

- M. BENEUX Grégory - GCC
- Mme SANTONI Hélène – OT de GHISONACCIA
- Conseil général de la Haute-Corse

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Présentation des fiches action, avis et validation du Document d' Objectifs
- désignation pour une durée de 3 ans de la Présidence (*intuitu personae*) et maîtrise d'ouvrage du DOCOB validé par les élus conformément à l'article R-414-8-1 du code de l'environnement
- Questions diverses (animation...)

➤ **RAPPEL ET CONTEXTE**

Le second Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca », qui s'est tenu le 19 mars 2009 à la mairie de Ghisoni, BIOTOPE a présenté pour validation par le Comité de pilotage (CoPil) les diagnostics écologiques et socio-économiques ainsi que les principaux enjeux du document d'objectif (DocOb) concernant le site d'intérêt communautaire « Défilé de l'Inzecca ». Cette étape ayant été validée par le CoPil, ce troisième Comité de Pilotage a pour objectif de présenter les enjeux et objectifs opérationnels du site, en lien avec les objectifs de la Directive Habitat au titre de laquelle le site est désigné, ainsi que les propositions de mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

➤ **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

M. le sous-préfet ouvre le Comité de Pilotage en remerciant la municipalité pour son accueil et l'ensemble des participants de leur présence. Il rappelle l'objet de la réunion du COPIL : la validation du Document d'Objectifs (DOCOB) et les suites opérationnelles à lui donner.

Après un tour de table permettant aux participants de se présenter, M. RECORBET rappelle l'ordre du jour ainsi que les questions liées à la présidence du CoPil et à l'animation du site qui doivent être abordées.

Ensuite, le bureau d'étude Biotope, en charge de la réalisation du document d'objectifs, après avoir rappelé les conclusions des diagnostics du Tome 2 du DocOb, présente son travail et ses propositions concernant les enjeux hiérarchisés des sites, les objectifs généraux et opérationnels à atteindre dans le cadre de la Directive Habitat et du site en particulier, ainsi que les fiches actions proposées pour atteindre ces objectifs.

M. DEROCHE précise que des activités loisirs peuvent avoir une incidence importante sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site (ex : escalade). Ce risque est pris en compte dans les fiches actions et Mme Spinosi rappelle que des situations similaires existent (Punta Calcina, Francardo) et que les structures concernées (FFME, grimpeurs...) ont connaissance de ces enjeux et sont déjà associées à la préservation de ce patrimoine naturel.

Mme LE VIOL précise que les sources de financement ainsi que les financeurs possibles des actions proposées, dans le cadre de Natura 2000 en Corse ainsi que du PDRC, doivent être complétés et précisés.

M. ARDIET prend note de ses remarques et complètera le DOCOB en conséquence.

Les fiches actions qui avaient été envoyées préalablement aux membres du COPIL sont présentées une à une et validées, sous réserve d'affiner la partie « financeurs et financements possibles des actions », ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines d'entre elles.

Une fiche action concernant l'extension du périmètre du site Natura 2000 est ensuite proposée au CoPil. En effet, de nombreux enjeux patrimoniaux, tant faunistiques que floristiques, sont identifiés à proximité du site actuel.

M. DEROCHE confirme alors l'intérêt d'inclure le Fium'Orbu dans le site Natura 2000 au vu des milieux et habitats d'espèces présents sur celui-ci, ainsi que sa fonctionnalité écologique pour plusieurs espèces faunistiques patrimoniales. Il précise également la mise en œuvre en Corse du Plan National Anguille, pour lequel le fleuve présente un enjeu.

M. CONSTANT recadre la discussion sur Natura 2000 en indiquant que les enjeux liés à l'anguille n'entrent pas dans ce contexte et doivent être traités par ailleurs (DCE...).

Par ailleurs, Mme SPINOSI et M. RECORBET précisent que la Biscutelle de Rotgès, espèce protégée, endémique stricte et en danger critique d'extinction (UICN) fera l'objet d'un plan national d'action qui doit débuter en 2010 (espèce identifiée par le Muséum et retenue comme prioritaire dans le cadre du Grenelle de l'Environnement). Cette espèce, particulièrement patrimoniale, est un enjeu écologique fort du territoire du Fium'Orbu et doit être pris en compte dans le cadre du DocOb et de l'extension du site.

Par ailleurs M. ARDIET précise que quelques stations de choux insulaires ne sont pas intégrées au périmètre actuel de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000. Les Chauves souris, dont plusieurs espèces de l'annexe 2 de la directive habitats sont présentes en périphérie immédiate du site et légitiment aussi cette option d'extension (gîte majeur dans une ancienne galerie EDF en amont).

Le CoPil valide le fait de proposer ultérieurement une extension du site. Celle-ci devra tenir compte des enjeux écologiques présentés (notamment chiroptères et botanique). Cette extension n'est pas une priorité temporelle absolue, et devra notamment être associée à l'inscription éventuelle de la Biscutelle de Rotgès à l'annexe II de la Directive Habitats et à la rédaction du plan national d'action la concernant. Ce n'est qu'alors qu'une proposition d'extension du site précise pourra être entreprise.

Les questions diverses sont ensuite abordées, à commencer par la présidence du CoPil.

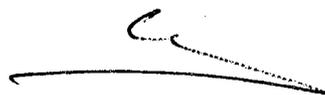
M. CONSTANT, conformément aux textes, demande à la municipalité de Ghisoni, seule collectivité représentée à la réunion, si elle souhaite prendre la présidence et la maîtrise d'ouvrage.

M. FAZI réitère l'intérêt de la commune pour le site et la démarche Natura 2000 mais précise que les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas d'assurer la présidence et la M. O. du CoPil. La présidence du CoPil est donc conservée à M. le sous-préfet et la Maîtrise d' Ouvrage à l'Etat.

M. RECORBET aborde la poursuite de la vie du site au travers de son animation. Après arrêté préfectoral validant le DocOb, qui devrait intervenir courant janvier 2010, la DREAL prendra en charge, selon les procédures idoines, le choix et la désignation d'un animateur pour le site. Celui-ci aura en charge de suivre, animer gérer et coordonner le DocOb et les actions proposées dans celui-ci. IL précise que de manière transversale, 2 acteurs importants interviennent déjà sur le site par convention, le Groupe Chiroptères de Corse (gîte en périphérie) et le Conservatoire Botanique National de Corse pour le Chou insulaire et les plantes rares.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CONSTANT remercie les participants et lève la séance à 12 h.

Le sous-préfet,
Chargé de mission Natura 2000
pour le département de la Haute-Corse,



Tony CONSTANT